



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance
Du Lundi 28 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Jacques DECHENAU
Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Colette ROULLET - Daniel SUAREZ - Fabien
MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Michelle NOWAKOWSKI -
Karine REGOBIS - Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD -
Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO - Céline
GRANGE

Procurations : Cécilia BOURGIN à Céline Di DOMENICO
Sébastien GRIVEL à Gérard BAKINN
Nathalie CHEVALIER à Jacques DECHENAU
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : François FASCIAUX

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 04
Votants : 28

Le Quorum est atteint

Votes exprimés

- Vote pour : 28
- Vote contre : /
- Abstention : /

20.: Montant de la participation financière aux charges de fonctionnement des enfants des communes extérieures scolarisés à Vif

Chaque année, la commune de Vif passe des conventions afin de solliciter une contribution financière auprès de chaque commune extérieure dont les enfants sont scolarisés à Vif ou accueillis dans la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) de l'école Antoine de Saint Exupéry. Ce montant est réévalué chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et les recettes correspondantes sont imputées au chapitre 74 - dotations, subventions et participations.

Pour l'année scolaire 2021/2022, un coût moyen par élève de 1 458 € a été calculé sur la base du compte administratif 2021 et des effectifs constatés.

<u>Charges de fonctionnement des écoles de Vif</u>	
Détail des frais	compte administratif 2021
frais de personnel	1 064 288,44 €
fournitures d'équipement	12 762,71 €
frais de transport	4 452,82 €
fournitures scolaires	32 884,88 €
réparation et entretien bâtiments	17 217,89 €
réparation biens mobiliers	4 169,46 €
charges courantes EDF, eau, gaz	86 822,50 €
maintenance bâtiments	12 557,27 €
contrats copieurs (location)	2 780,69 €
téléphonie	5 829,29 €
TOTAL	1 243 765,95 €
Nombre d'enfants scolarisés en 2021/2022	853
coût enfant	1 458 €

Ce montant sera réévalué chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation

Vu l'avis de la Commission « Vie Scolaire, Education, Jeunesse » en date du lundi 14 novembre 2022 ;

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le montant de la participation financière annuelle à **1 458 €** par enfant scolarisé à Vif, résidant en commune extérieure ou accueilli dans la classe ULIS de l'école Antoine Saint Exupéry,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits et ont signé le registre les membres présents.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Le Maire,



 Guy GENET